

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 68 (1929)  
**Heft:** 13

**Artikel:** Mirages  
**Autor:** Schabzigre, Aimé  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-222490>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAÎSSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :  
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne  
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à  
l'Agence de publicité Gust. AMACKER  
Palud, 3 — LAUSANNE.

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6.—  
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

## ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.  
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## LES DÉCLARATIONS

**L**y a plusieurs sortes de déclarations ; il y a, tout d'abord, celles qui nous reviennent, chaque année, avec une régularité toute mathématique, les déclarations d'impôt. Je n'ai pas besoin de vous dire avec quel enthousiasme, avec quels transports de joie on en trouve les formulaires dans nos boîtes aux lettres ! Je n'ai pas besoin d'insister sur le zèle et la conscience que chaque contribuable met à les remplir et à les retourner ; cependant, il est un fait curieux ; c'est que, plus un homme a une situation aisée et en vue, plus il met d'amour à remplir conscientieusement sa déclaration d'impôt ! De nombreux exemples de grands patriotes ont déjà suscité l'admiration du public ! Il n'y a, hélas, que ceux qui n'ont rien qui sont désolés de ne pouvoir déclarer assez à cette idole qu'on appelle le Fisc ! Je les comprends et je compatis à leur douleur !

Le soleil de mars devient plus chaud ; et il prédispose nos âmes sensibles, à d'autres déclarations, les déclarations d'amour ! Oh ! oui, chers lecteurs et lectrices, lequel de vous n'a-t-il pas senti ou ne sent-il pas son petit cœur s'enivrer des effluves printanières et chercher, auprès d'une âme sœur, un doux épanchement en faisant une déclaration d'amour ? Déclaration moins douce, sans doute que la déclaration de fortune ; car, n'est-ce pas plutôt la déclaration d'infortune d'un cœur isolé ou incompris, qui ne demande qu'à payer son tribut à l'amour ? L'Amour comme le Fisc, a de douces exigences !

Une autre sorte de déclaration, c'est la déclaration de guerre ; plus grave et plus terrible, celle-là ; souvenez-vous de 1914 ! Mais, pensez-vous que ce genre de déclaration-là ne crée que des malheurs ? Pas du tout, elle fait le bonheur de toute une bande de gens, gens de cœur, ceux qui la signent et ne pensent pas du tout à se battre, mais à retirer le plus de bénéfice possible de la misère qu'ils déclenchent ; et, ces gens-là, croyez-moi, sont plus avides encore que le Fisc et l'Amour ! Demandez-le donc à Machin II qui se prélasse, dans une douce quiétude, quelque part en Hollande, après fortune faite dans les plus honnêtes conditions ! Brave cœur, va !

Il y a encore les déclarations médicales, qui vous rendent fous de joie, en vous apprenant que votre rhume n'est qu'une bonne petite bronchopneumonie ou votre mal de tête un commencement de méningite ! Une de ces déclarations-là, m'a valu le plaisir d'attendre ma dernière heure depuis environ 30 ans ! Aussi, inutile de vous dire que je ne vis plus ! Est-ce vivre que d'attendre la mort ? !

J'ai lu hier, dans la Feuille d'Avis, que Néopomucène, Aurèle, Théobald, Constantin Dache, déclareraient ne plus reconnaître et ne plus payer aucune dette contractée par sa femme dame Sidalié, Eulalie, Proserpine Dache née Saufont ! Cette déclaration ne s'adresse ni au Fisc, ni à l'Amour ; ce sont de braves créanciers qui en feront leur profit et leur bonheur, avec une satisfaction toute commerciale !

J'allais oublier de vous parler des déclarations de douane ! Quelle joie s'empare de vous lorsqu'au passage de la frontière, d'un air aimable et plein d'une douce condescendance, les bons

douaniers vous demandent, timidement, avec des larmes dans la voix : « N'avez-vous rien à déclarer ? » Touché jusqu'au fond de l'âme, le plus endurci ne peut résister à déclarer tout ce dont il est porteur ; et même, serait-il nu comme un ver, qu'il déclarerait, tout au moins, l'admiration qu'il éprouve pour cette institution adorée des foules, la Douane !

Ah ! chers lecteurs, qu'il y a-t-il de plus sublime au monde que le Fisc, l'Amour et les Douanes ? ! De quelles douces joies, les déclarations que nous leur faisons, ne sont-elles pas l'origine ? Que d'instants inoubliables, presque divins, ne devons-nous pas à ces déclarations !

A mon tour, je vous déclare la réelle satisfaction que j'ai eue de vous entretenir de toutes ces choses et je vous déclare encore l'admiration que j'éprouve pour votre courage et votre patience de m'avoir lu jusqu'au bout !

Pierre Ozaire.



## ON PRIDZO BIN ACCUTA

**L**LLIA demeindze quie, plliovessâi à rolhie, mâ onna rolhie à nèyî ti le piâo dâo velâdzo. Lo pridzo souâne la derrâre. Faillâi modâ po allâ prêdzî. Monsu lo ministre preind son parapiodze, on parapiodze quasus tot nâovo que sa fenna lâi avâi baillî po son bounan. Lâi teniâi quemet à sè get, assebin vo pouâide crêre quemet lâi ètâ motset quand, aprî lo pridzo lâi pe rein mè retrôvâ iô l'avâi met. Teimpâtâ, sacreintâ, cein n'arâi rein servi, et monsu lo ministre n'a rein zu à fêre qu'à sè reintornâ à l'ortô ein coresseint po pas être trâo mou. L'è su que la fenna a bramâ, mâ lo parapiodze l'étai adî via.

Mâ monsu la ministre l'a pas oû de clli l'orlhie et la demeindze d'aprî, que lâi avâi on mouï de dzein ào mothî po cein que lâi avâi la pararda de l'abbayâ lâo dèvese dinse :

— Mè frâre, vouâ voudrî vo dere oquie dâi larro. Crâiyé que lâi ein avâi min dein la perrotse, et tot parâi ein a ion. Dâi dzein m'ant contâ qu'on lâo z'avâi robâ on parapiodze, mîmament à pridzo ion de stau demeindze passâ. (Desâi dinse po pas fêre asseimblant que l'étai lo sein). Mâ lo larro l'è cogniu, l'è iquie. Lo vayo avoué mè get ; vu tot parâi pas lâi montrâ lâ corne, mâ a-te-que cein que vé lâi dere. Lâi baillô tant qu'à déman matin po rapportâ clli parapiodze.

Ti clliâo que l'étant quie accutâvant cein, sein pipâ lo mor, quemet dâi dzein que sant eints-rêhâ, Monsu lo ministre dèbliottâve adî :

— Oi, tant qu'à déman matin... hout hâore ! Sein qui, l'è su d'allâ ein einfè. Et lâi farâ biau per lè avoué la chaleur que lâi fâ, avoué lo fû que vo souplie, que bourme ein vo, que vo canfarre à tsavon, tota l'éternité, tandu que lè petit diâbilo vo virânt avoué dâi trai ein fè, quemet dâi forte anéritiéne. Ah ! lâi farâ biau !

Vo z'arâi oû rrottâ on tavan, tant lâi avâi de

tranquillité. Lè fenne plliorâvant, lè z'hommo l'avant lè get que lâo pecotâvant.

— Dan, peindeint la né, vo n'âi qu'à accouillî clî parapiodze robâ ào pridzo stâo teimps passâ, — pu pas vo dere ào justo quand — qu'à l'accouillî dein lo courti de la tiura, per dessus lo mouret. Nion n'ein vao rein savâi, nion ! N'aussi pas pouâre.

Lè dzein grulâvant dein lâo tsausse et dein lâo gredon. Quand sant sallâ, lè z'hommo l'ant àobillâ de passâ ào cabaret, lè fenne ne peinsâvant pas à mena la leinga su lâo vezene, tant lo menistre lâo z'avâi fê pouâre po to cein que voiâi arrevâ ào larro de parapiodze.

Et quand lo menistre l'è zu lo leindèman matin, à boun'hâore à son courti, vè lo mouret, vo crâirâ pas que l'a trovâ ? Na, vo dévenâ pas ? Tadié, va !

Eh bin ! l'a trovâ treinte-huit parapiodze que l'avant ètâ accouillî per dessu lo mouret, pas ion de moins !

Marc à Louis.

## MIRAGES

**L**ORSQUE, après quarante-cinq ans de bons et loyaux services, Elysée Dureposoir, chef d'équipe en gare de Lausanne, prit sa retraite, Suzette, sa femme, décida qu'ils iraient habiter Orbe, où elle avait une sœur, veuve depuis quelques mois. Pour motiver ce déménagement, Mme Dureposoir prétexta que le prix des appartements était trop élevé dans la capitale du canton. Elysée, nature sociable par excellence, regrettait grandement de quitter Lausanne où il possédait de nombreux amis avec lesquels il aimait à se rencontrer de temps à autre. Mais, Suzette, qui, en réalité, craignait encore bien plus ces palabres interminables que le prix de location des appartements lausannois, ne se laissa point attendrir par les doléances de son mari époloré. Elysée avait tant de fois abusé de sa patience et l'avait si souvent trompée par des promesses qui s'étaient toutes révélées fallacieuses qu'elle se disait que rester à Lausanne, alors que son « chef d'équipe » en retraite disposerait de toute la grande journée pour flâner et pinter, ce serait le pousser tout simplement à l'ivrognerie systématique.

Lorsqu'il constata que sa femme était fermement décidée à quitter la ville, Dureposoir fit timidement la proposition d'aller se fixer à Renens, son lieu de naissance. Mais, Suzette ne l'entendait pas de cette oreille, puisqu'elle se borna à repartir :

— Si tu ne veux pas d'Orbe, nous irons à Avenches où notre fils Georges est établi.

Avenches étant encore plus éloigné qu'Orbe, ce fut dans cette dernière localité que le couple Dureposoir alla en fin de compte dresser sa tente en automne 1928. Tout leur entourage les considérait avec envie et leur prédisait un été de la Saint-Martin plein de jours heureux. Leurs enfants, dispersés aux quatre coins cardinaux, gagnaient tous largement leur vie, la pension d'Elysée venait chaque mois avec une régularité chronométrique mettre le ménage à l'aise, tandis que sur un carnet d'épargne quelques économies représentaient la réserve qui permettrait de parer aux à-coups du sort, si un jour la marche normale de la vie venait à subir un accroc quelcon-

que. Que voulait-on de plus pour être heureux ? Et pourtant Elysée regrettait et son emploi aux chemins de fer fédéraux et les chopines de petit blanc partagées à la fin de la journée avec les amis. Ah, ces chopines au parfum acré et réconfortant, de quelle suave poésie n'avaient-elles pas entouré son labeur quotidien ! En ce temps-là, tout en travaillant il les voyait danser autour de lui chaque après-midi, et le soir, en remontant le Petit Chêne, il sentait une véritable démagaison lui courir le long de la langue, puis descendre au fond du gosier et se poursuivre jusqu' sur les membranes de l'estomac. Lorsque bon gré mal gré, il dut opter pour la cité de Viret, il s'était un peu consolé en se disant que là-bas aussi il trouverait des chopines et qu'à travers les chopines il ne tarderait pas sans doute à découvrir des amis. Mais, à peine installés dans leur nouvel appartement, Suzette avisa gentiment son mari que, sans vouloir faire la paresseuse, elle entendait cependant profiter de sa retraite pour s'accorder un peu de bon temps. Ne sachant pas combien d'années ils avaient encore à vivre ensemble, elle déclara vouloir dorénavant le quitter le moins possible et l'accompagner régulièrement dans ses promenades quotidiennes. Un beau matin, vers les dix heures, Elysée, que ces marques d'affection avaient laissé quelque peu sceptique, chercha à s'éclipser pensant que sa femme, occupée à la préparation du dîner, ne pourrait pas s'opposer à ce qu'il prit seul de la poudre d'escampette. Il avait compté sans le flair de sa Suzette toujours sur le qui-vive. La brave femme n'hésita pas à suspendre sur le champ ses préparatifs à la cuisine pour sortir avec lui en affirmant que le dîner pouvait attendre. « En mangeant une heure plus tard, l'appétit n'en sera que meilleur », avait-elle ajouté.

Elysée s'aperçut bien vite qu'à aucune heure de la journée il ne lui était possible de s'évader sans être accompagné de sa fidèle moitié. Un jour qu'il avait timidement fait remarquer qu'il boirait volontiers une chopinettes, Suzette lui répondit froidement :

— Qui t'empêche d'aller à la cave tirer un verre au tonneau de Grandvaux ?

Elysée était, nous l'avons déjà dit, un garçon sociable et pacifique. Or, à ses yeux, le vin ne devait être qu'un instrument et non une fin ; il le considérait comme un moyen efficace de rapprocher les hommes entre eux. S'il eût possédé l'étoffe d'un apôtre, nous l'aurions vu faire du vin la base d'une nouvelle Internationale, parce qu'il disait que le jus de la vigne est un créateur d'esprit démocratique et un elixir suscitant les mouvements du cœur ! Mais, boire seul, sans avoir de partenaire ou tout au moins de voisin accomplissant à portée de la voix le même rite avec la même gravité ; cela constituait, à ses yeux, une profanation pure et simple du liquide sacré.

En novembre 1928, le décès d'un ancien camarade vint lui fournir l'occasion de se rendre à Lausanne pour y participer à l'ensevelissement. Jamais de sa vie, il n'avait accueilli une aussi triste nouvelle avec un cœur aussi réjoui. Allez revoir les amis, boire un verre ou deux en leur compagnie, c'était le comble de ses vœux ! Malgré la cérémonie lugubre, cette journée fut pour lui si radieuse qu'il se promit d'exploiter dorénavant un filon aussi merveilleux. Effectivement, trois semaines plus tard, il découvrit dans la « Feuille » un nouvel avis mortuaire d'une connaissance au 3<sup>e</sup> degré. Suzette eut beau déclarer : « Tu ne vas pas pourtant aller à Lausanne pour tous les ensevelissements », rien n'y fit, Elysée s'étant enhardi à répondre : « Avec la mort, c'est inutile de marchander ». Lors d'un troisième décès suivi d'un nouveau voyage à Lausanne, Suzette hasarda la remarque que lorsqu'il occupait encore son emploi, c'était rare de le voir prendre part à un ensevelissement plus d'une fois par hiver, Elysée répliqua qu'alors il n'était pas libre de son temps et de ses mouvements, ce qui était parfaitement exact.

En janvier et février 1929, Dureposoir fit

tant et si bien qu'il trouva moyen de se rendre à la capitale assez régulièrement tous les dix jours pour un enterrement. « C'était à cause de la grippe », disait-il, « qui décimait la population lausannoise ». Suzette lâcha des exclamations qui n'annonçaient rien de bon ; elle fit aussi allusion à la dépense que ces voyages répétés occasionnaient, malgré le rabais dont bénéficiaient les employés des CFF. Elysée qui n'était point sourd, se dit que les ensevelissements avaient fait leur temps et qu'il allait falloir chercher autre chose. Il s'en ouvrit à son ami Bézuchet de la Croix d'Ouchy. Celui-ci lui tint ce langage :

— Elysée, je connais un moyen de te sortir d'embarras. Tu as entendu parler du mouvement en faveur de l'émancipation de la femme ? Eh bien, sais-tu que tout ça pourrait tout aussi facilement tourner en faveur de l'émancipation de l'homme. Tu vas voir pourquoi : Arranges-toi pour que ta femme se fasse enrôler dans un de ces comités féministes qui pullulent dans le canton. La brave dame Dureposoir aura tant de séances et celles-ci dureront si longtemps qu'elle n'aura plus le loisir de contrôler tes sorties et tes chopines. Et si cela ne suffit pas, écris à Mlle Luzzy, une des organisatrices de la pétition en faveur des droits civiques de la femme à Lausanne, pour t'offrir à aller collecter des signatures dans les villages de ton district. Ta femme étant une mauvaise marcheuse, elle ne pourra pas t'accompagner aussi loin. Ainsi, jusqu'au 5 mai tu auras de l'embauche et des chopines en perspective. Plus tard, tu t'arrangeras de façon que ta femme monte en grade dans son comité ; seulement, dans ce cas, prépare-toi, mon cher ami, à faire de tes propres mains, la popote, parce que, quand elles en sont là, les femmes n'ont plus le temps de s'occuper des affaires de leur ménage.

Elysée Dureposoir remercia avec effusion son ami du bon conseil qu'il lui donnait et repartit ce jour-là tout ragaillardi de Lausanne. En arrivant à Orbe, il riait sous cape en se disant : « Je ne me serais quand même jamais figuré qu'un jour les hommes devraient recourir au « mouvement féministe » pour se créer des libertés, mais, en ce monde, que de choses n'y a-t-il pas qui se retournent contre leurs auteurs ou leurs bénéficiaires ? Moi, par exemple, tout Elysée Dureposoir que je suis, je considérais autrefois ma retraite comme l'antichambre du paradis et maintenant que je pourrais en mourir, j'en suis plus que rassasié ! » Aimé Schabzigre.

**Il y a confrère et confrérie.** — Lucien Guitry déjeune seul dans un restaurant nouveau et fort cher. Comme on lui présente l'addition, une addition salée, l'acteur fait demander le patron.

— C'est pour moi, cette addition ?

— Oui, monsieur.

— Vous ne me connaissez donc pas ?

— Non, monsieur.. Qui êtes-vous ?

— Mais un confrère, mon cher, un confrère...

— Ah ! si j'avais su... Je vais vous faire soixantequinze pour cent...

Puis, comme Guitry sort, le restaurateur l'accompagne jusqu'à la porte, et :

— Pardon, puis-je savoir quel restaurant vous tenez ?

— Mais je ne tiens pas de restaurant !

— Ne m'avez-vous pas dit que vous êtes un confrère ?

— Oui...

Et confidentiellement, à l'oreille :

— Je suis voleur, comme vous...

#### A LAUSANNE, AU TEMPS JADIS

**7 juin 1701.** — Si le Magnifique Très honoré Seigneur Thrésorier vient aborder au logis aux Trois Couronnes sur le défrayera et on lui ira au rencontre et tous ceux qui accompagneront la Magistrature sur leur donnera à souper ; mais pour ceux qui feront bande à part pour lui aller au rencontre, non. Et on fera tirer tous les canons des tours et fauconneaux (*très petit canon*) et ceux qui sont à l'arsenal puisque c'est la première fois qu'il est venu depuis qu'il a été estable. (*Le trésorier romand était le second magistrat de la République de Berne, chargé spécialement des affaires romandes.*)

**4 May 1702.** — On refuse à Moysé Aubert de payer le souper qu'il a donné à plusieurs personnes qui avoient fait bande à part pour aller au

rencontre du Magnifique Thrésorier, puisqu'il y avait ordonnance, etc. (*Le gargonier Aubert ayant sans doute frappé à plusieurs portes pour se faire payer avant d'arriver au Conseil.*)

**16 Juin 1701.** — Mme De Saussure de Bourg ayant fait venir du vin de Lonay qu'elle a vendu à Etavez a été condamnée à cinquante florins de bamp.

**Mestriaz Léontyi,** organiste escondut d'este receu-habitant en cette ville puisqu'il est prosélyte et qu'il y a un mandat de L. Ex. qui ordonne de les faire sortir. (*Les prosélytes étaient d'ordinair bien reçus ; mais pas ceux qui appartenaien une variété de piétisme poursuivi par Ls Ex. ; on en envoyait même aux galères de Gênes.*)

**Mons. l'hospitalier** (*directeur de l'hôpital*) fera donner le foquet à la fille d'Aywald par le dortoir (*en tournant autour du dortoir*) en présence de son père et de sa mère pour avoir donné à manger de la mort aux rats à des enfants et la librera de la Discipline moyennant qu'elle paye toute la dépense et autres dépendances survenus à ce sujet.

**7 Juillet 1701.** — Le crieur public ne criera point le vin gras pour bon, ains (*mais*) le crie pour tel qu'il sera.

Tous les bouchers que M. le Métrain (*inspecteur des denrées et des poids et mesures*) a fait convenir (*citer*) pour n'avoir pas de viande vendue lundi, chacun cinq florins de bamp en faveur du métrain.

**21 Juillet 1701.** — Permission à Mons. Viret de faire une ramure à la mansarde sur le dernier (*derrière*) de sa maison et qu'il n'en fasse point sur le devant.

**26 Juillet 1701.** — On délivrera à ceux de Pully la graine qu'on estoit accoutumé de leur délivrer pour leurs pauvres avec les retenues ; condition qu'ils ne laisseront point venir leur pauvres en ville pour demander d'aumone, faute de quoi on les mettra à la Discipline et la commune de Pully payera leur entretien. Le 29 novembre 1701, on revient sur la question : « On examinera les rôles des pauvres de Pully pour le empêcher de mendier en ville. »

**6 octobre 1701.** — Un Français réfugié qui esté attrapé avoir culli (*cueilli*) des raisins à la vigne de Mons. le conseille Desruines est condamné à estre conduit auprès du tourniquet à Mons. le procureur fiscal lui fera une exhortation à mieux vivre l'advenir et qu'il auroit mérité d'estre mis dans le tourniquet et condamné à dommage, au bamp et à tous dépendances. (*C'est sans doute un Français du Midi, pays où chaque passant est pleinement autorisé à se servir au vignes. — Le tourniquet était appliqué d'ordinaire aux maraudeurs jusqu'à ce qu'ils rendissent le corps du délit.*)

**8 Novembre 1701.** — La livre de suif aussi bien que celle des chandelles ayant augmenté d'un cruche, Mons. le métrain déffendra à tous les bouchers de vendre aucun suif qu'à ceux de la ville qui vendent des chandelles, déffend aussi aux chandelliers (*marchands, sans douane*) de vendre aucune chandelle qu'à ceux de la ville.

**22 Novembre 1701.** — A l'innocente de peinte Dumoulin une robe de tridaïne (*malade de teinte de folie tranquille ou idiote incapable de gagner sa vie*).

Mons. le procureur fiscal fera sortir de la ville celuy qui vend des savonnettes et celuy qui vend des chansons.

**A deux pas de l'Ecole Normale.** — On peut voir, à deux endroits, au bas des escaliers conduisant de la Solitude au Champ de l'Air, les inscriptions suivantes : « Chemin interdit à tous véhicules ! »

**Un peu de calcul.** — L'instituteur : Voyons, Pierre lorsque ton papa rentre à 1 h. du matin et qu'il doit se lever à 7 h. ½, combien a-t-il de minutes et combien de secondes à dormir ?

L'élève : Point, m'sieu ; maman ronchonne toute la nuit, parce qu'il est rentré trop tard !

**Au marché.** — Un paysan, venant vendre des tomates en ville, rencontre sur le marché un ami qui lui demande :

— Combien de tomates as-tu dans ton panier ?

— Si tu devines, elles sont toutes les neuve à toi.

— Ma foi... dans ce panier-la, il peut bien y en avoir quelque chose comme... neuve.

— Qui, diable, aurait pu se douter que tu devinerais si vite ! Eh bien ! allons boire une bouteille.